

13 mai 2020

Monsieur Jean-François Roberge  
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

**Objet : Avis sur le Règlement modifiant le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées**

M. le Ministre,

Par la présente, nous, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) et l'Association québécoise de la garde scolaire (AQGS), désirons vous transmettre nos commentaires à la suite de la publication du *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* en ce qui a trait à l'encadrement des contributions financières exigées quant à la surveillance du midi.

Il s'agit de balises importantes pour la FCPQ et l'AQGS, puisque les contributions reliées à la surveillance du midi varient énormément d'une commission scolaire à l'autre et qu'il existe plusieurs disparités entre les montants exigés. Les demandes effectuées auparavant aux autorités spécifiaient la nécessité que des balises viennent uniformiser les contributions exigées des parents en matière de surveillance du midi et que celles-ci se justifient quant à la nature du service. De plus, lors d'un récent Conseil général, les délégués de la FCPQ ont signifié leur désir de voir le service de surveillance du midi être offert gratuitement puisque, de manière générale, la réalité des familles d'aujourd'hui fait en sorte que le recours à ce service est une obligation pour les parents.

Ces nouvelles dispositions réglementaires répondent en partie à ces recommandations, en ce que les contributions seront établies en fonction de l'utilisation et du coût réel du service, et qu'elles seront accompagnées d'une facture claire et détaillée. Pour ce qui est du tarif, bien que le service ne soit pas nécessairement offert gratuitement, nous accueillons positivement le plafond journalier de 4,25\$ puisqu'il assurera plus d'uniformité dans le réseau.

Toutefois, ce tarif journalier doit être en mesure de garantir des services adéquats et adaptés aux besoins de chaque élève utilisateur.

En effet, nous avons des attentes importantes quant à la qualité des services offerts, eu égard aux besoins de chaque élève utilisateur. Plus précisément, nous souhaitons un meilleur encadrement afin que le service soit mieux adapté aux élèves, y compris ceux à besoins particuliers. Plus particulièrement, nous souhaitons que le service de surveillance du midi puisse garantir :

- Un meilleur ratio surveillant/élèves;
- Des surveillants bien formés et outillés pour intervenir auprès d'une clientèle variée;
- Des locaux suffisamment spacieux et équipés pour accueillir les élèves et permettre de faire chauffer les repas;

- Suffisamment de temps pour permettre aux élèves de manger et de développer de bonnes habitudes d'alimentation;
- Certains services complémentaires, tel un service de traiteur de qualité.

Nous voyons également d'un bon œil l'idée de fusionner le service de garde et le service de surveillance du midi afin d'en faire un service unifié. Cela faciliterait l'organisation optimale du personnel, des locaux, des activités et un partage équitable des équipements. Ceci éviterait également une offre de service à deux vitesses durant la période du midi.

Nous croyons donc qu'il serait préférable de bonifier le deuxième alinéa de l'article 11.1 de la manière suivante :

**11.1.** La contribution financière exigée pour la surveillance d'un élève de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire le midi doit être établie en tenant compte du nombre de jours où celui-ci demeure à l'école pour dîner. Ce nombre est établi avec les parents, selon les modalités déterminées par la commission scolaire.

Cette contribution doit être en mesure de garantir l'accès à des services adaptés aux besoins de tous les élèves. En outre du coût réel de ce service, celle-ci ne peut excéder 4,25\$ par jour.

En terminant, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de détails sur notre proposition ainsi que pour échanger sur le sujet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Corinne Payne**  
Directrice Générale  
Fédération des comités de parents du Québec



**Diane Miron**  
Directrice Générale  
Association québécoise de la garde scolaire

- c.c. Marwah Rizqy, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation  
Christine Labrie, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation  
Véronique Hivon, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'éducation